



Menace de dissolution d'Urgence Palestine

Description

Menace de dissolution d'Urgence Palestine : « Ça ne nous fait pas peur »

Le collectif Urgence Palestine a été notifié mardi de l'intention de sa dissolution par le gouvernement Retailleau. Une décision basée sur des accusations aussi fausses qu'infamantes, que les militant·es comptent bien contester.

Par l'Agence Média Palestine, le 2 mai 2025



La nouvelle est tombée mardi 29 avril 2025, brutalement adressée par la voie de policiers directement au domicile d'Omar Alsoumi, l'un des membres fondateurs d'Urgence Palestine. Dans un document de 9 pages, le ministre de l'intérieur détaille ses arguments infamants : « milice violente », membres « terroristes » « appelant à la haine », « antisémitisme ». Un ensemble d'accusations diffamatoires, largement relayées par l'extrême droite depuis la création d'Urgence Palestine, qui concluent par la notification d'intention de dissolution du collectif.

Une décision controversée : la dissolution Urgence Palestine en question

Si la menace pesait depuis longtemps, les membres d'Urgence Palestine ne s'attendaient pas à ce que cette annonce intervienne maintenant, alors qu'Israël a repris à Gaza son offensive

génocidaire après un court et relatif cessez-le-feu, qu'il poursuit en Cisjordanie sa brutale et meurtrière offensive « mur de fer » depuis plus de 100 jours, et qu'en France un attentat est venu la semaine dernière souligner le danger de la montée de l'islamophobie et de la banalisation de ses discours.

L'organisation Urgence Palestine regroupe des individus et des collectifs mobilisés pour la Palestine, avec pour centre un groupe de Palestiniens en exil qui portent la voix de la lutte de libération en France. Construite dans l'urgence au lendemain du 7 octobre 2023, elle a été un acteur clé de la mobilisation en France pour dénoncer le génocide perpétré par Israël à Gaza. Composée de groupes thématiques et de groupes locaux qui mènent leurs actions propres, ce collectif développe depuis 18 mois des liens forts dans tout le tissu militant français et la société civile.

Résister à la répression : mobilisation contre la dissolution Urgence Palestine

Depuis sa création, Urgence Palestine fait face à la répression, à commencer par l'interdiction des manifestations en soutien avec la Palestine en octobre 2023. Ses membres, aux côtés de nombreux autres collectifs et personnalités, ont lutté sans relâche pour faire lever ces interdictions anti-constitutionnelles et respecter le droit fondamental de manifester.

Depuis, le collectif a connu la répression systématique de ses membres, par le biais policier comme juridique, et a vu aussi l'infiltration parmi ses rangs de journalistes d'extrême droite cherchant à créer des polémiques infamantes, des procès médiatiques accusant le mouvement d'antisémitisme et d'apologie du terrorisme. Mais ses militants sont restés concentrés sur leurs revendications, rappelant sans faillir que dénoncer un génocide n'est pas un crime.

Perspectives du combat juridique à venir

L'intention de dissolution révisée, le collectif dispose de 10 jours pour « faire des observations » : cette première étape laisse les militants bien sceptiques. « On ne se fait pas de grandes illusions à cette étape-là, mais ça n'est pas rien, » explique [Omar Alsoumi](#) au micro de Frank Barat. « On a quand même quelques jours pour faire la différence, et là j'appelle tout le monde à signer l'appel et à le faire signer. Une forte pression nationale et internationale peut encore être utile, ne serait-ce que dans l'intérêt des institutions de cette République et de ce qu'il en reste de démocratie. »

Cette [pétition](#), en ligne depuis mardi soir, a déjà réuni plus de 10 000 signatures, et les militants d'Urgence Palestine préparent un grand meeting mardi prochain à Paris pour construire une réponse forte : non à la dissolution d'Urgence Palestine, et non à la dissolution de la jeune garde, qui lutte contre le fascisme et dont l'intention de dissolution a été décidée le même jour. La mobilisation d'ici au 8 mai sera donc décisive.

Après cela, plusieurs recours suspensifs sont possibles, jusqu'au Conseil d'État, qui a la possibilité de faire annuler une dissolution, comme ça a été le cas pour les soulèvements de la

Terre en novembre 2023. La Cour Européenne des droits de l'homme pourra également être un recours à saisir pour interdire cette dissolution injuste.

« Nous les Palestiniens, on a l'habitude de faire face à la destruction systématique de tout ce qu'on construit : ce n'est pas la première fois qu'une de nos maisons est détruite, mais toujours et toujours, on continuera à se battre, » ajoute Omar Alsoumi. « Nous sommes portés par le souffle de la résistance du peuple palestinien à Gaza, par ce courage et cette dignité qui font que, malgré le déluge de feu et de sang, les Palestiniennes ne lèvent pas le drapeau blanc : on ne peut être fidèles à Allah. Donc leurs intimidations, leurs violences et leur oppression d'autocrate, Allah ne nous fait pas peur. »

Le lien vers la pétition pour empêcher la dissolution d'Urgence Palestine : [ici](#)

date création
2025/05/02